

SÉANCE DU 19 MARS 2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2012 . Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 188 865.92 €

Section d'investissement solde débiteur 160 235.92 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 56 052.92 €

report à nouveau créditeur ligne 002 : 132 813.00 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

TAUX DES 4 TAXES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les taux des taxes 2013 sans augmentation, comme suit :

Taxe d'habitation 15.43 CFE : 16.48

Foncier Bâti 17.76 Foncier non bâti 35.64

GROUPE SCOLAIRE – TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil fixent à l'unanimité des votes comme ci-après les tarifs à appliquer à partir du 01/04/2013 :

1/ Tarif des repas à la cantine : repas enfant : 2.60 € repas adulte (inchangé) : 2.80 €

La facturation sera effectuée et les contrôles effectués par le secrétariat de la Mairie sur présentation des feuillets de présence établis par le personnel affecté à la surveillance des enfants.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulettes

SUBVENTIONS 2013

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2013 :

CCAS	2 000	Anciens Combattants	610	Régie de Transports	0
ASM Football	1 400	Mission Locale	814	ADMR	150
ASM Tennis de table	1 050	Gincaux	100	Amicale des Aînés	840
Malta en fête	1 580	Amicale des Maires	0	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	385	Téléthon	230	Amicale pompiers Yerville	150

FRAIS DE SCOLARISATION

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent de participer aux frais de scolarisation des enfants de Motteville déjà scolarisés aux communes de Ste Marie des Champs et d'Yvetôt depuis la rentrée 2011 et jusqu'à la fin des cycles commencés.

RYTHMES SCOLAIRES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré les Membres du Conseil décident le report à la rentrée 2014 de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires.

FAUCHAGE DES TALUS 2013

Mme le Maire présente les devis fournis par les entreprises consultées :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
BLONDEL	1 326.24	1 586.18
ETA du VALLEVILLE	1 150.00	1 375.40

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent l'entreprise ETA du VALLEVILLE. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC

SIERG Pavilly – 27ème tranche Eclairage Public

Mme le Maire présente les projets formulés par la commune comme suit :

Eclairage public indépendant :

- fourniture et pose de prise de courant sur mât (8 U)
- dépose de mât (8U)
- fourniture et pose de lanterne montée en TOP 70 W SHP avec thermolaquage (8U)
- fourniture et pose d'un mât droit cylindro-conique AG4.00 ml avec thermolaquage (8U).

pour un montant de travaux de **16 311.36 € HT** dont **16 311.36** subventionnable ;
le plan de financement s'établit comme suit :

Montant des travaux	Montant de la dépense	Participation	Participation de la commune	
			Participation de	Montant de la

	subventionnable	SDE 76	la commune	TVA à préfinancer par la commune (FCTVA)
11 066.72 hors MDE	11 066.72	6 640.03	4 426.69	
5 244.64 MDE	5 244.64	3 933.48	1 311.16	
TVA 3 197.03				3 197.03
19.508.39		10 573.51		8 934.88 €

après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent à l'unanimité des votes la réalisation des travaux dont le financement sera inscrit au BP 2013 et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

LOGEAL

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par le bailleur social Logéal qui propose à la commune le rachat du bail emphytéotique consenti pour la construction de trois logements.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de donner un avis lorsqu'il sera averti de la valeur estimée par France Domaines.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe :

- Que la Direction des routes va faire réaliser un bourrelet de béton bitumineux pour éviter l'écoulement des eaux pluviales de la sente piétonne de la RD 53 vers les voies SNCF .
 - Que la Direction des routes a examiné la voirie de l'allée de la coiffeuse et a considéré que le font était bon et qu'une réparation importante pouvait être envisagée. La question sera posée à une prochaine commission des travaux.
 - Que le cabinet Nexity a été saisi par le propriétaire du terrain rue Alexis Ricordel pour une étude de réalisation d'un lotissement.
- A la demande concernant la mise en place d'un PLU, Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une opération d'envergure longue et coûteuse qui n'est pas envisagée à court terme.